

Conseil des Droits de l'Homme
6 juin 2013
Point 6: Adoption du rapport EPU de la France
Déclaration Orale

Orateur : Mickaël Repellin

Merci monsieur le Président,

Franciscans International souhaite attirer l'attention du Conseil sur les résultats du dernier Examen Périodique Universel de la France en ce qui concerne la lutte contre la traite.

Malgré la ratification par la France des principaux instruments internationaux luttant contre ce phénomène, nous notons que le gouvernement devrait renforcer la protection et la promotion des droits des victimes de la traite. En effet, alors que l'identification et l'assistance des victimes est conditionné par leur collaboration avec les autorités, il nous a été fait part de nombreuses disparités dans la prise en charge physique et psychologique de ces victimes. Dans cette optique, nos observations ont pu être corroborées par les récentes conclusions du groupe d'experts sur la lutte contre la traite des être humains du conseil de l'Europe dans un rapport datant du 28 janvier 2013.

Ainsi, nous notons avec satisfaction l'acceptation par la France de recommandations tendant à une meilleure prise en charge des victimes et en particulier les sept recommandations relatives à l'établissement d'un plan national de lutte contre la traite pour le bénéfice des femmes et des enfants.

M. président, nous recommandons ainsi à la France de renforcer la mise en œuvre du Protocole de Palerme, ratifié en 2002 à travers:

- l'amélioration des mesures d'assistance et de protection des victimes par l'établissement d'un service nationalisé, y compris les mesures visant l'obtention d'un titre de séjour.

- la mise en place une procédure nationale d'identification des victimes même si ces dernières ne sont pas en mesure de coopérer avec les autorités nationales,

- le renforcement de la formation des acteurs et de la sensibilisation du grand public au problème de la traite en y associant des acteurs de la société civile.

Je vous remercie.